

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 3 mai 2011 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2011 au concours pour le recrutement d'élèves et d'élèves stagiaires officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes

NOR : DEVK1111974A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 3 mai 2011, le nombre total de places offertes au titre de l'année 2011 pour le recrutement d'élèves et d'élèves stagiaires officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes est fixé à 6.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

Au titre de l'article 4-1 du décret n° 2008-932 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes : 1 place ;

Au titre de l'article 4-2 du décret n° 2008-932 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes : 2 places ;

Au titre de l'article 5-1 du décret n° 2008-932 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes : 1 place ;

Au titre de l'article 5-2 du décret n° 2008-932 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes : 2 places.